



Mairie de BOULOGNE SUR GESSE
Place de la Mairie
31350 BOULOGNE SUR GESSE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUN 2018**

Séance ordinaire de 20 heures 30

Etaient présents :

BOUBEE Alain ; PERES Danièle ; PELOU Thierry ; BON Yves ; CAUBET Fabienne ; ADOUE Jérôme. LECRU Gérard ; CADEAC- BIRMAN Hélène; DESSACS Denis ; LAURENTIES Françoise ; BORIES Stéphane. BOSCH Hervé ; GEORG Béatrice ; ARIOLI Nicole

Etaient absents et excusés : BOUAS Aude; SARRAUTE Philippe

Etaient absents : LEMER Viviane ; MEDEVIELLE Pierre ; GILOT Fabienne

Présidence : ALAIN BOUBEE

Secrétaire : BON YVES

Approbation du procès-verbal du 13 avril 2018 et décisions de non préemption

1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente les dossiers de demande de subventions des associations ayant fourni les pièces nécessaires à leur examen.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
D'approuver l'octroi des subventions tel qu'il résulte du tableau ci-dessous**

Associations	Montant accordé 2018
AAPPMA	381
A.C.C.A (Chasse)	610
A.D.A.C (Musique)	1 500
Association des parents d'élèves Ecole primaire	152
Arc en Ciel (EHPAD)	305
Coutures Créatives d'Ovalie	152
FSE collège SURAN	700
Entente Boulogne-Péguilhan	9 000
Club cyclotourisme boulonnais	700
Ecole de foot Save-Gesse	1 300
F.N.A.T.H (Mutilés du travail)	75

Téléphone : 05.61.88.20.38 – Télécopie : 05.61.88.16.60

<http://www.ville-boulogne-sur-gesse.fr>

Email : contact@mairieboulogne.fr

F.N.A.C.A	152
GESSE LECTURE	900
GYM GESSE	152
JUDO CLUB	305
L'ATELIER	200
LMO (Lartigue moto organisation)	300
Los novillos	1900
LUDIMEMO	152
PHILAGESSE	305
RUGBY USB	8 000
TENNIS	2 500
Théâtre de l'olivier	250
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 750

2 RECENSEMENT – DESIGNATION DU COORDONNATEUR

Le recensement de la population de la commune de Boulogne aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. La préparation de ce dispositif dirigé par l'INSEE nécessite la désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation du recensement et de la réalisation de la collecte des informations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner un agent de la commune comme coordonnateur du recensement,

3 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – SECATEUR

Il convient de doter les services techniques d'un sécateur professionnel léger, ergonomique et efficace pour tous les types de coupes. Cet achat peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition envisagée qui s'élèverait à 1765 euros HT ainsi que la demande de subvention liée.

4 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRACTEUR

Afin de permettre les travaux au sol, ruraux et forestiers sur le territoire de la commune, un achat d'un tracteur agricole de type ISEKI est envisagé. Cet achat sera réalisé sous conditions d'obtention d'une subvention du conseil départemental. Il représente un montant de 18300 euros HT soit 21960 euros TTC

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition sous condition de dépôt de subvention au cd 31.

5 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL COPIEUR IMPRIMANTE

A l'instar des demandes de matériels précités, les services administratifs de la mairie renouvellent leur équipement. Un photocopieur plus adapté aux besoins est envisagé pour un montant de 4826,40 euros TTC ou 4022 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition précitée et la sollicitation d'une demande de subvention.

6 DEMANDE DE SUBVENTION ORDINATEUR PORTABLE

Il est envisagé de doter la mairie d'un ordinateur portable qui sera mis à la disposition de tous les agents et élus lors de déplacements, pour les réunions, les formations, les commissions ou manifestations diverses. Celui-ci permettra de préparer tous types de rédactions ou présentations de projets ainsi que de finaliser immédiatement des comptes rendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'acquisition d'un ordinateur portable. Il fera l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental.

7 PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER

Afin de pourvoir aux besoins d'accroissement d'activité des différents services en période saisonnière notamment, il est envisagé le recrutement d'agents contractuels couvrant ces périodes. (ex camping, centre nautique..)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder au recrutement adapté à l'accroissement d'activité de certains secteurs et en précise les rémunérations.

8 PISCINE –TARIFS ENTREE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité
D'appliquer les tarifs tels qu'il suit :**

	ADULTE	ENFANT (moins de 12 ans)
JOURNEE	3€	2€
GROUPE (10 personnes et +)	2€	1€50
CARNET DE 10 ENTREES	25€	15€
ABONNEMENT SAISON	60€	45€
ABONNEMENT 10 entrées Vacanciers propriétaire de mobil home	15€	10€

9 PISCINE - INFORMATION HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :
D'ouvrir la piscine municipale les semaines 25 à 27 et 36 à 37 pour accueillir les écoles et le collège,**

D'ouvrir au public :

- En juin : le samedi 23 juin 2018 et le dimanche 24 juin 2018 de 14h à 19h
- En juillet et août : à partir du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre 2018, tous les jours de 10h 30 à 19h .
- En septembre : les samedis 8 et dimanches 9 septembre (en fonction de la météorologie, avec possibilité d'un week-end supplémentaire)

Précise que la buvette sera ouverte de 11h à 19h sans interruption sauf samedi 23 et 24 juin ainsi que les samedis et dimanches de septembre.

10 PISCINE - TARIFS BUVETTE

Les tarifs buvette et snacks sont listés et font l'objet d'une approbation du conseil municipal.

De nouvelles formules snack panini et croque-monsieur voient le jour.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les tarifs et formules proposées.

11 PERSONNES AGEES-CONVENTION PORTAGE A DOMICILE

Il est proposé comme chaque année de renouveler la convention pour le portage à domicile pour les personnes âgées avec le SIVOM de Saint-Gaudens, Aspet, Montréjeau.

Pour indication les tarifs sont de 9,50 euros le repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention.

12 IMPAYES – ADMISSION EN NON VALEUR

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Elle est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les admissions en non valeur présentées par le comptable public pour un montant de 7532,40 euros pour le village vacances et 222 euros pour le budget général

13 REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCES SEDENTAIRES

Nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habitant.

Sur ce principe et dans un souci de partage respectueux, harmonieux et sécuritaire de l'espace , il est établi un règlement d'occupation du domaine public pour les commerces sédentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte à l'unanimité du règlement d'occupation du domaine public des commerces sédentaires.

14 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public donne lieu à redevance.

Un règlement ayant été établi pour les commerces sédentaires, Monsieur le Maire propose une tarification à l'année et au m2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient à l'unanimité la proposition de tarification du Maire arrêtée à deux euros le M2 / an

15 ECLAIRAGE PUBLIC – SDEHG – CHEMIN BETPOUE

Comme suite à la demande de la commune en date du 16 février 2018, le SDEHG a réalisé l'avant-projet d'étude relatif à la fourniture d'un appareil routier d'éclairage public chemin BETPOUE. la part restant à la charge de la commune est de 133 euros sur 933 euros de travaux .

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité
D'approuver l'avant-projet sommaire ainsi que de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres .**

16 PERSONNEL –PRIME DE MISSION

Comme chaque année et ce, jusqu'à l'instauration du rifseep, la prime de mission des agents est votée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler la prime de mission sans qu'il soit besoin de nouveau de délibérer chaque année et ce jusqu'à l'instauration du rifseep.

17 MARCHE PUBLIC – MUR DU CIMETIERE

L'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de réhabilitation du mur du cimetière relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la procédure de lancement et autorise Monsieur le Maire à engager la consultation

18 CAMPING mise en place – paiement CB

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place au sein du camping d'un moyen de paiement supplémentaire en l'occurrence le paiement par carte bancaire. Il constitue pour les usagers un dispositif de choix et pour la commune un renforcement d'efficacité de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de mise en place de ce système de paiement (abonnement, adhésion)

19 CONVENTION d'OCCUPATION DES LOCAUX – COLLEGE

Monsieur le Maire informe que le département a répondu favorablement à la demande de la mairie concernant l'accueil des élèves du primaire au collège. Une convention tripartite entre les chefs d'établissements concernés, collège et primaire ainsi que mairie a été établie. Elle définit les modalités de mise à disposition et accès aux équipements collectifs pendant la durée des travaux que requiert la réhabilitation du groupe scolaire « la Gardette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention

20 ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT RUE DE LA GARE

L'enquête publique ayant pour objet le déclassement rue de la Gare s'est déroulée du 11 au 27 avril 2018.

Celle-ci a fait l'objet d'un rapport favorable du commissaire enquêteur. Aucune opposition à ce projet n'a été matérialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le déclassement des sections de parcelles issues du projet de division rue de la gare.

21 MOTION – MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Il est donné lecture de la motion adressée à l'ensemble des communes du Comminges relative au transfert de deux services service de publicité foncière et enregistrement vers Toulouse en lieu et place de leur maintien à Saint Gaudens.

Le Conseil municipal de Boulogne sur Gesse dénonce les transferts de services de proximité.

La séance a été levée à 22 heures 30

Le 6 juin 2018,

**Alain BOUBEE,
Maire,**